

**Question écrite du 24 avril 2013 de M. Pierre Rumo: «Salle d'attente du rond-point de Plainpalais».**

En date du 29 août 2006, la pétition P-179 intitulée «Demande d'exploitation de la salle d'attente du rond-point de Plainpalais» fut déposée auprès du Conseil municipal.

Le 5 mars 2007, la commission des pétitions apprit que la réfection de salle avait été acceptée par le Conseil administratif mais qu'elle dépendra des budgets à disposition. Dès lors, cette pétition fut renvoyée à l'exécutif de notre Ville par 9 oui et 2 abstentions. A cette occasion, plusieurs commissaires demandèrent un vote rapide de la pétition pour inciter l'exécutif de notre Ville à aller de l'avant sur ce projet intéressant.

En date du 10 octobre 2007, les conclusions de la commission des pétitions furent acceptées par le Conseil municipal. Dans la réponse du Conseil administratif traitée par notre délibératif le 16 septembre 2008, on peut lire ceci:

«L'affectation de la salle d'attente du kiosque du rond-point de Plainpalais fait l'objet d'une réflexion au sein de la Ville depuis plusieurs années. L'option de créer une buvette en ce lieu de 16m<sup>2</sup> a été retenue et une étude a été menée sur les possibilités de transformation. Un projet de rénovation, accompagné d'un cahier des charges destiné au futur exploitant, a été élaboré. Ce projet propose d'aménager la salle d'attente en une buvette ouverte à l'année. Il est prévu d'y installer un équipement standard fixe permettant d'offrir de la petite restauration et de la vente à l'emporter. A la belle saison, une petite terrasse sera proposée à la clientèle. (...)

»Le coût des travaux est évalué à un montant maximal de 180 000 francs toutes taxes comprises. Ce montant, qui peut apparaître excessif dans un premier temps, se justifie essentiellement par la nécessité d'isoler le volume intérieur. En effet, l'isolation des vitrages, des murs, du plafond et du sol est estimée à plus de 100 000 francs (...)

»Pour financer ces travaux, le Conseil administratif prévoit de déposer une proposition de résolution au Conseil municipal dans le courant du mois de juin 2008.

»Pour conclure, le Conseil administratif espère que, dans la mesure où le Conseil municipal adhère au projet, les délibérations seront menées dans les meilleurs délais afin de permettre une réalisation des travaux avec une ouverture de l'exploitation au printemps 2009.»

Enfin, finalement cet espace public a été octroyé au début de l'année 2011, semble-t-il, à Zabriskie Point espace d'art contemporain.

Ma question est la suivante: Pourquoi le Conseil administratif n'a-t-il jamais déposé de résolution relative à l'affectation de la salle d'attente du rond-point de Plainpalais et pourquoi a-t-il préféré céder ce lieu à l'association précitée?